



# GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE

12, RUE CHRISTINE DE PISAN - 75017 PARIS ■ TÉL 33 (01) 44 15 86 20 ■ Fax 33 (01) 44 15 86 36

*Le Grand Maître*

## AUX MEMBRES DU SOUVERAIN GRAND COMITÉ

Paris, le 24 janvier 2011

Très Respectables Frères, Respectables Frères,  
Très Chers et Bien Aimés Frères du Souverain Grand Comité,

Les circonstances que traverse la GLNF m'amène à vous réunir pour :

- recueillir vos avis,
- vous faire part de mon appréciation de la situation et des décisions que j'envisage de prendre afin de favoriser une issue rapide à une crise qui compromet gravement la sérénité de certains de nos Frères et l'équilibre de notre Obédience.

Vous m'avez confié en décembre 2007 la charge de Grand Maître et c'est de vous seuls que je tiens ma légitimité. Je n'entends en aucune manière céder de façon émotionnelle aux pressions douloureuses qui nous sont infligées par les blogs et le Groupement FMR. C'est donc en toute équanimité que je me tourne vers vous.

Nos Frères souffrent de cette situation de tension, comme ils souffrent aussi des propos fort peu fraternels auxquels ils sont exposés à travers le personnage dont on m'affuble. Soyez sûrs que, ne serait-ce que par égard pour eux, bien loin de vouloir « gagner du temps », comme on m'en fait le procès, je voudrais envisager avec vous les moyens d'une solution qui mette un terme le plus rapidement possible au climat entretenu par les détracteurs, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est passionnel, et fort peu empreint de fraternité.

Ma préoccupation est simple, et ma résolution est ferme.

1. Tout d'abord, j'ai voulu éviter absolument que la Grande Maîtrise et le Conseil d'Administration ne se trouvent dans la situation de bafouer les constitutions fondatrices de notre Ordre, alors qu'ils sont précisément chargés de les défendre. C'est la raison de ma démission et de celle du Conseil vendredi 20 janvier, dont la date d'effet est subrogée à la nomination d'un administrateur judiciaire.

Il n'appartient pas à l'assemblée civile de notre association de se substituer au Souverain Grand Comité et à la Grande Loge dans tout ce qui touche à la Grande Maîtrise.

Notre démission ne met pas un terme à la charge que vous m'avez confiée, ni au processus judiciaire enclenché par nos détracteurs. Il me faut désormais en ma qualité de Grand Maître, avec tous les organes maçonniques que j'ai désignés, accompagner avec vigilance le déroulement des échéances qui nous attendent : l'organisation de l'assemblée générale civile de l'association et l'approbation des comptes, le rendu de la décision de justice consécutive à l'appel que la GLNF a interjeté du jugement du 7 décembre, le suivi du travail entrepris dans les commissions de réforme, et surtout, avec votre précieux concours, la direction de nos travaux maçonniques dans les Loges.

2. Nos Obédiences sœurs seraient gravement choquées par les projets qui commencent à être publiés dans les blogs, et par les prétendues « assises de refondation » qui sont organisées.

Quoi qu'il m'en coûte de subir toutes ces attaques, je concentre mon énergie pour que les événements auxquels nous serons amenés à participer ensemble se passent dans le cadre de la plus stricte régularité, et ne compromettent pas la reconnaissance internationale de notre Obédience. Je ne suis pas, comme j'ai pu le lire « accroché à mon Fauteuil ».

Si, pour restaurer l'esprit de Fraternité qui semble avoir quitté certains de nos Frères, nous jugions préférable qu'un autre Grand Maître prenne ma place, vous savez comme moi que cela ne peut se faire dans des « assises » profanes ou dans les conditions de division envisagées par nos détracteurs.

Le mode de fonctionnement de notre Ordre n'est pas fondé sur un modèle profane, semblant de démocratie syndicale, théâtre d'ambitions personnelles, sensible aux factions, aux pressions, aux divisions, ou aux effets d'assemblée.

Si un autre Grand Maître devait être désigné, ce serait par vous, dans la sérénité et si des candidats étaient invités à se déclarer, ce devrait être devant vous. Une fois votre choix validé à bulletin secret, il n'appartiendrait toujours pas à l'Assemblée Civile de l'Association de le ratifier, mais bien à la Grande Loge réunie en tenue solennelle.

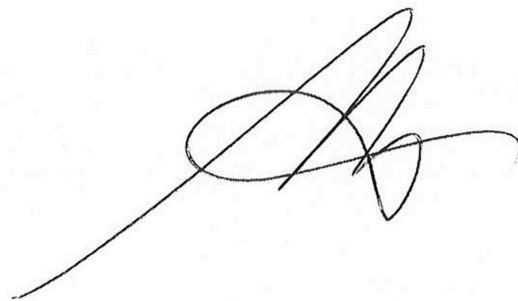
Ces dispositions sont depuis près d'un siècle les garantes de la qualité de nos travaux, de la stabilité de notre chère Institution, dans laquelle de nombreux profanes viennent chaque année chercher quelque chose qu'ils ne trouvent pas ailleurs. Souhaitons qu'ils puissent continuer à le faire, comme nous l'avons fait nous-mêmes.

Très Respectables Frères, Respectables Frères, c'est pour préserver cet héritage qui nous a été transmis, que je me bats, et pour préserver la GLNF des convoitises et rivalités dont elle fait l'objet. Cet héritage n'est pas immuable, mais il garantit la qualité de nos travaux et notre Fraternité en dehors des luttes de parti. Peut-être nous appartiendra-t-il de le faire évoluer pour adapter au XXIème siècle la maçonnerie que nous aimons : la maçonnerie de Fraternité et d'Amour. Mais dans tous les cas, c'est de l'intérieur de notre constitution, de nos Traditions, et avec Sagesse qu'il nous appartiendrait de le faire.

Je souhaite de tout cœur qu'ensemble, nous y parvenions, avec votre fraternel et sage soutien dans une phase qu'il nous appartient de dépasser. Vite.

Je vous écris donc pour vous avertir que je vais vous réunir en séance plénière. Pour que vous puissiez vous préparer à cette réunion, l'ordre du jour vous sera indiqué sur la convocation que vous recevrez dans les prochains jours.

Recevez, Très Respectables Frères, Respectables Frères, mes Bien Aimés Frères, toute ma fraternelle affection.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

**François STIFANI**